

Temps ordinaire – 18e Semaine: Mardi

Texte de l'Évangile (Mt 15,1-2.10-14): En ce temps-là, des pharisiens et des scribes venus de Jérusalem s'approchent de Jésus et lui disent : « Pourquoi tes disciples transgressent-ils la tradition des anciens ? En effet, ils ne se lavent pas les mains avant de manger. »

Jésus appela la foule et lui dit : « Écoutez et comprenez bien ! Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui rend l'homme impur ; mais ce qui sort de la bouche, voilà ce qui rend l'homme impur. » Alors les disciples s'approchèrent et lui dirent : « Sais-tu que les pharisiens ont été scandalisés en entendant cette parole ? » Il répondit : « Toute plante que mon Père du ciel n'a pas plantée sera arrachée. Laissez-les ! Ce sont des aveugles qui guident des aveugles. Si un aveugle guide un aveugle, tous les deux tomberont dans un trou. »

«Pourquoi tes disciples ne suivent-ils pas la tradition des anciens?»

Abbé Iñaki BALLBÉ i Turu
(Terrassa, Barcelona, Espagne)

Aujourd'hui, nous contemplons comment certaines des vieilles traditions des maîtres de la Loi avaient manipulé le vrai sens du quatrième commandement de la loi de Dieu. Ces scribes enseignaient aux enfants, qu'ils agissaient pour le mieux en faisant des offrandes d'argent et des biens au Temple. Les enfants formés avec cette conscience erronée croyaient avoir respecté ainsi le quatrième commandement, l'avoir même respecté au mieux. Mais, en fait, il s'agissait d'une tromperie.

«Vous rejetez bel et bien le commandement de Dieu pour observer votre tradition» (Mc 7,9): Jésus est l'interprète par excellence de la Loi, de ce fait il explique le vrai sens du quatrième commandement, défaisant l'erreur lamentable du fanatisme juif.

«En effet, Moïse a dit: 'Honore ton père et ta mère'» (Mc 7,10): le quatrième commandement rappelle aux enfants leurs responsabilités envers leurs parents. Dans la mesure de leurs capacités, ils doivent leur apporter une aide matérielle et morale durant leur vieillesse et pendant les périodes de maladie, d'isolement ou d'inquiétude. Jésus rappelle que cela doit se faire par gratitude.

Le respect envers nos parents (piété filiale) consiste en la gratitude qui leur est due pour le don de la vie et leurs efforts dans le travail afin que leurs enfants puissent grandir en âge, grâce et sagesse. «Honore

ton père de tout ton cœur, et n'oublie pas les douleurs de ta mère. Souviens-toi que c'est par eux que tu es venu au monde: et comment leur rendras-tu ce qu'ils t'ont donné?» (Sir 7,27-28).

Le Seigneur glorifie le père dans ses fils, et en eux il confirme l'autorité de la mère. Qui honore son père expie ses péchés, qui glorifie sa mère est comme celui qui amasse un trésor (cf Sir 3,2-6). Tout ceci et d'autres conseils illuminent clairement dans notre vie ce qui concerne nos relations avec nos parents. Demandons au Seigneur la grâce de ne jamais manquer de l'amour que nous devons à nos parents et que nous sachions, par l'exemple, transmettre à nos proches cette douce "obligation".

Pensées pour l'évangile d'aujourd'hui

- « On étale souvent une apparence de vertu sans aucun souci de la droiture de l'esprit. Si l'on aime Dieu, on se contente de plaire à celui qu'on aime, car on ne doit pas attendre une récompense meilleure que l'amour lui-même » (Saint Léon le Grand)
- « Demandons au Seigneur, par l'intercession de la Sainte Vierge, de nous donner un cœur pur, libre de toute hypocrisie, afin que nous puissions vivre selon l'esprit de la loi et atteindre son but, qui est l'amour » (François)
- « Le quatrième commandement rappelle aux enfants devenus grands, leurs responsabilités envers les parents. Autant qu'ils le peuvent, ils doivent leur donner l'aide matérielle et morale, dans les années de vieillesse, et durant le temps de maladie, de solitude ou de détresse. Jésus rappelle ce devoir de reconnaissance » (Catéchisme de l'Eglise Catholique, n° 2.218)